

## Souscrivez



Il n'y a pas qu'en Grèce que le feu brûle. Sur les places financières mondiales si celui-ci à été circonscrit tous les foyers ne sont pas éteints. Mais il faut raisonner avec un optimisme anxieux et comme à chaque fois chacun retrouvera le chemin de la confiance. Alors pas d'emballlement.

Au début de l'été j'avais intitulé mon édito mon bel été et je n'avais pas prévu cette douche froide mais depuis que je lis et écoute les commentaires comment n'avais je pas entendu tous ces « je vous l'avez bien dit » et comment ne pas prévoir que le patron de la BNP en annonçant ses résultats suspendrait 3 jours plus tard trois de ses fonds investis aux ETATS-UNIS dans des actifs immobiliers à risque ?

Nous restons confiant et l'augmentation de capital nous conforte dans cet état d'esprit

Ce numéro 27 d'ADSACA va être essentiellement consacré à cette **augmentation de capital** que nous avons été les seuls à solliciter.

Egalement, plusieurs d'entre vous ont souhaité une information la plus simple possible sur le tube de l'été c'est-à-dire le « subprime ».

Par rapport à la dernière augmentation c'est plus de 10 000 jeunes embauchés qui vont pouvoir participer pour la première fois, c'est donc un véritable test grandeur nature qui va permettre de vérifier l'appartenance au groupe aussi bien en France qu'à l'international. Notre communiqué de presse (que vous avez peut être découvert au travers de la presse spécialisée ou sur votre lieu de travail) est le reflet de notre identité et des valeurs que l'ADSACA défend, avec votre soutien.

**Alors oui participez**

**Didier LIGNON**  
**Président**

**Offre réservée aux  
salariés  
du Groupe  
Crédit Agricole**

**Augmentation de  
capital de Crédit  
Agricole S.A**

## <<< **Augmentation de capital de Crédit Agricole S.A**

A réception des offres personnalisées vous avez été nombreux à nous contacter pour avoir des informations.

En préambule, il est important de noter que votre Conseil d'Administration s'est positionné favorablement pour cette augmentation de capital, toutefois nos conseils ne peuvent prendre en compte la situation personnelle, familiale, fiscale, de chacun d'entre vous et la décision finale est donc de la responsabilité individuelle du souscripteur.

Comme pour toute souscription il faut rappeler que les cours futurs de bourse ne préjugent en rien des cours passés.

### **Le groupe Crédit Agricole S.A est présent dans plus de 70 pays, pourquoi seuls 17 pays participent à l'offre réservée aux salariés ?**

Pour des raisons soit technique, soit financière où soit liée à la législation propre à certains pays, les salariés qui travaillent dans des filiales ne peuvent y participer.

Pour exemple : Pour les salariés de nationalité chinoise, la législation de ce pays interdit de posséder des actions de sociétés étrangères.

### **Les cours de bourse de l'action Crédit Agricole S.A a été « dévalorisé » cet été alors que les résultats annoncés sont bons, et les investissements à risque maîtrisés. Peut on en connaître quelques raisons ?**

Il faut rappeler un certain nombre de données, notamment que le cours de l'action évolue principalement en fonction des anticipations du marché.

Toute nouvelle susceptible d'influer sur ces anticipations peut faire varier le cours.

Par exemple : l'affaire des subprimes, le secteur immobilier aux Etats-Unis, les résultats de l'entreprise, de tel ou tel secteur économique, etc....

Notons également le rôle des analystes financiers dont les prévisions sont suivies attentivement par un certain nombre de souscripteurs, notamment les gérants de portefeuille et de fonds d'investissement. C'est pourquoi nous présentons tous les trimestres le tableau des consensus des analystes (ce numéro fait un récapitulatif des 3 dernières années en page 8)

### **L'augmentation de capital n'aura t'elle pas un effet dilutif qui peut déprécier l'action ?**

Ici se pose toujours la question des augmentations de capital pour lesquelles les salariés sont toujours favorables ce qui n'est pas toujours le cas pour les investisseurs institutionnels. Toutefois, lors de la dernière Assemblée Générale du 23 mai 2007, cette résolution a obtenu 99.27%.

L'augmentation de capital qui est de 500 millions d'euros est donc à rapprocher de la capitalisation boursière de plus de 49 milliards d'euros soit 1% environ.

Au 2 juillet le capital de Crédit Agricole S.A est composé de 1 647 054 531 actions cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Le montant du capital est égal au nombre d'actions, multiplié par leur valeur nominale (=valeur juridique d'origine de la société, non fructuante, soit le total des apports des fondateurs à la création) de 3 euros.

1 647 054 531 actions (au 02/07/2007) à 3 euros = 4 941 163 593 euros

La capitalisation boursière du groupe Crédit Agricole représente la valorisation du groupe.

Au 02/07/2007 : 1 647 054 531 actions à 29.77 euros = 49 032 813 388 euros

Au 06/09/2007 : 1 647 054 531 actions à 27.15 euros = 44 717 530 517 euros

## **L'augmentation de capital va t'elle faire varier la part des salariés dans la composition du capital de Crédit Agricole S.A ?**

Bien entendu, la part va varier pour atteindre plus de 6%.

Rappel au 31/12/2006 la composition était de :

- 54.73% SAS rue la Boétie
- 29.77% Investisseurs institutionnels
- 8.86% actionnaires individuels
- 5.63% salariés
- 1.1% auto-détention

## **Je suis retraité et je viens de recevoir l'offre mais je ne sais pas si j'ai toujours mon PEE au Crédit Agricole, est-ce que je peux participer ?**

Normalement le fait de recevoir l'offre sous entend que vous êtes éligible (sauf si vous avez clôturé votre PEE entre le 14 juillet et ce jour)

Mais vous pouvez toujours contacter votre agence gestionnaire pour vous en assurer.

## **Pourquoi le plafond de souscription est seulement de 40 000 euros pour les deux formules confondues ?**

C'est une décision du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A, qui souhaite ainsi permettre au maximum de salariés de participer.

Rappelons qu'il y a aussi le paramètre des 25% de la rémunération annuelle globale à prendre en compte.

## **Ma fille fait actuellement un stage de 8 mois dans une filiale de Crédit Agricole S.A, peut-elle participer à l'offre ?**

Ne sont éligibles ni les stagiaires, ni le personnel intérimaire bien que dans certain cas leur contrat de travail soit supérieur à celui imposé par la loi.

## **Que se passera t'il à l'échéance du 02/07/2012 ?**

A la fin de la période légale d'indisponibilité, le 02/07/2012, sauf cas de sortie anticipée prévu par la loi, votre investissement devient disponible.

Votre épargne est composée de :

- Votre investissement personnel de départ
- Augmenté des dividendes éventuellement versé et que vous aurez choisis de réinvestir dans le FCPE.
- Auxquels s'ajoute la plus value latente (desquels est retranchée la moins value latente en cas de baisse du cours de l'action). Les plus ou moins values ne se réalisent qu'au moment de la vente des parts.

En cas de baisse de l'action en dessous de son prix de souscription, vous pouvez enregistrer une perte en capital.

Les parts deviennent disponibles, leur vente est possible mais non obligatoire.

- Le souscripteur peut vendre : il récupère son épargne (les plus-values réalisées sont exonérées d'impôts sur le revenu, mais restent assujetties aux prélèvements sociaux (CSG-CRDS) (11% au 1<sup>er</sup> janvier 2007).
- Il peut conserver son épargne dans les PEE, dans le FCPE Crédit Agricole Classique, ou encore l'arbitrer vers d'autres FCPE proposés dans le PEE.

## Pourquoi l'échéance du 02/07/2012 est -elle l'échéance de l'augmentation de capital ?

Les actions seront rendues disponibles le 4<sup>ème</sup> mois de la 5<sup>ème</sup> année soit avril mais comme le mois d'avril est généralement le mois de distribution de la participation et de l'intéressement dans la plupart des Caisses Régionales et des filiales, le conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A a choisi le 2 juillet 2012 (le 1<sup>er</sup> étant un dimanche) comme échéance de l'offre. C'est donc à cette date que les avoirs seront disponibles.

## Comment se calcule la moyenne floorée ?

Il s'agit du cours du dernier jour de bourse de tous les mois. Ce cours de clôture est comparé au prix de référence c'est-à-dire le prix au jour de l'augmentation de capital. Ce prix sera donc toujours le même jusqu'à la date de clôture du 29 juin 2012.

Il y aura donc 55 relevés dont la moyenne sera calculée.

La hausse moyenne floorée est égale à la différence entre la moyenne des 55 relevés et le prix de référence et on la multiplie par 10.

Cette méthode a l'avantage de figer mensuellement les hausses de l'action.

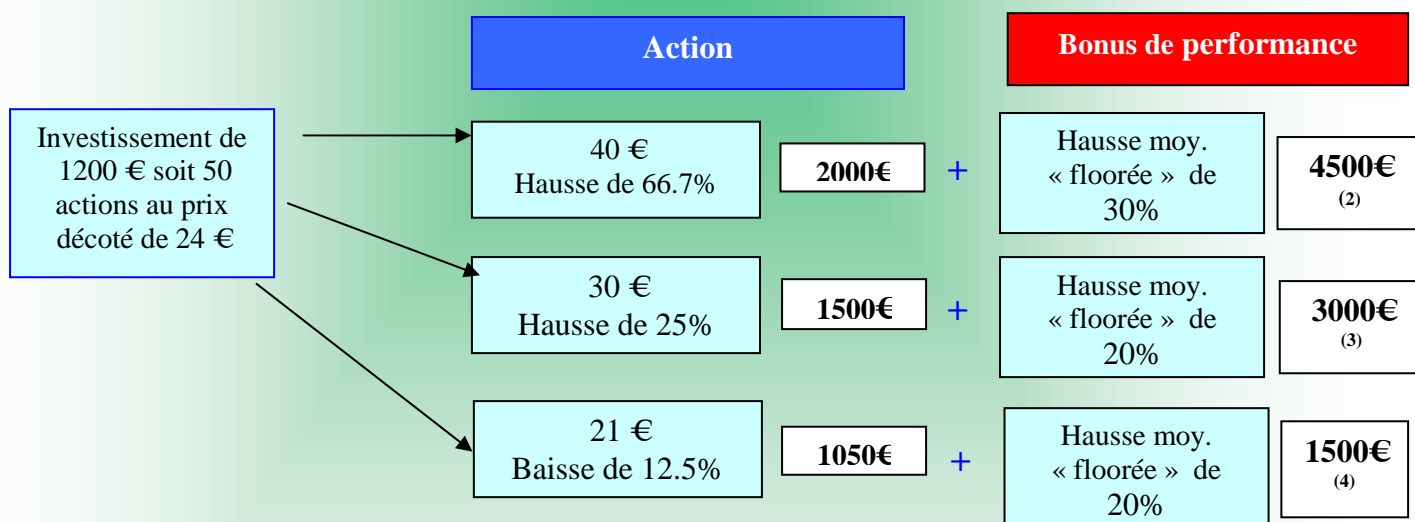
Rappel : le prix de référence est la moyenne des 20 séances de bourse du 24 septembre au 19 octobre 2007.

Si le prix de référence était arrêté ce jour il serait de 27.30 € environs.

## Peut-on à l'aide d'un exemple calculer le bonus de performance ?

Nous vous proposons une simulation de bonus de performance avec les paramètres suivante :

- Hypothèse avec un apport personnel de 1200 €
- Prix de référence (non décoté) 30 €
- Prix de souscription de 24 €



(2) hausse moyenne = 9€ (30% x 30€) / bonus de performance = 9€ x 50 x 10 = 4500€

(3) hausse moyenne = 6€ (30% x 30€) / bonus de performance = 6€ x 50 x 10 = 3000€

(4) hausse moyenne = 3€ (30% x 30€) / bonus de performance = 3€ x 50 x 10 = 1500€

- Par exemple, pour un apport personnel de 1200 €, un cours de référence de 30 € dont un prix de souscription après décote de 24€, le salarié a souscrit 50 parts de FCPE. (1200/24=50)
- Ainsi, en cas de hausse moyenne « floorée » de l'action de 20%, le bonus de performance se calcule de la façon suivante :
- 20% sur l'action : 20% x 30 € = 6 €  
Bonus de performance sur 50 parts : 6 x 50 x 10 = 3 000 €

## Peut-on avoir des simulations de gains ?

Vous pourrez trouver les simulations de gains dans la notice d'information du fonds commun de placement d'entreprise Crédit Agricole Relais 2007 en pages 8 et 9, ainsi qu'en page 11 de la brochure d'information.

## <<< Deux simulations entre les formules classiques et multiples

**Simulation sur la base d'un prix de référence de l'action de : 30,00 €** (soit un prix de souscription de l'action après la décote de 20% de 24 euros).

**Cette simulation permet de tester si votre demande de souscription entre formule Classique et formule Multiple respecte bien les plafonds légaux de versements, en tenant compte du mode de financement choisi.**

<b>MES DONNEES PERSONNELLES</b>		
Ma rémunération annuelle brute est de :	50 000 €	30 000 €
Participation perçues en 2007 et arbitrable	5 000 €	1 500 €
Mon intéressement versé dans un PEE, PEG, PERCO...	1 000 €	1 000 €
Mes autres versements réalisés en 2007 sur PEE, PEG, PERCO...	1 000 €	500 €
L'abondement versé par mon entreprise en 2007 dans mon PEE	0 €	0 €
<b>Le quart de votre rémunération est donc de</b>	<b>12500 euros</b>	<b>7500 €</b>
<b>MA SOUSCRITION</b>		
Je souhaite investir dans une formule classique	1 000 €	500 €
Je souhaite investir dans une formule Multiple	900 €	500 €
Soit un apport personnel total de	1900 €	1000 €
Financé par arbitrage d'épargne (montant de vos avoirs sur le fond monétaire de votre PEE en échéance 2012)	0 €	0 €
Financé par prélèvement bancaire	1900 €	1 000 €
<b>Votre souscription respecte bien la limite légale de versement dans votre PEE</b>		
<b>MON EPARGNE DANS 5 ANS</b>		
<b>Hypothèse</b>	<b>Résultats</b>	<b>Résultats</b>
Si dans 5 ans (01/07/2012), la progression de l'action est de	+20%	+20%
Le montant correspondant à mon apport personnel sera de	2850 €	1500 €
Si dans 5 ans (01/07/2012), la hausse moyenne floorée de l'action est de	10%	+10%
Le montant correspondant à la hausse moyenne floorée sera de	1125 €	625 €
	<b>Mon épargne totale s'élèvera donc dans 5 ans à 3975 €. Soit une variation de +2075 € soit +109%</b>	<b>Mon épargne totale s'élèvera donc dans 5 ans à 2125 €. Soit une variation de +1125 € soit +112%</b>

## **Mon niveau d'endettement actuel est très important, est-ce que le prêt ne peut pas me mettre en surendettement ?**

Le prêt est une opération transparente pour le salarié.

Il est consenti aux salariés qui choisissent la formule multiple, ce qui permet de multiplier la capacité d'investissement, il correspond à 9 fois l'apport personnel. Pour chaque action souscrite à partir de l'apport personnel le FCPE souscrit 9 actions supplémentaires au prix décoté.

## **<<< Ce que vous devez savoir sur le « Subprime »**

D Pellecuer.

Publié le 17 août 2007

Actualisé le 17 août 2007 : 10h57

**Le « subprime » donne des sueurs froides aux marchés. Mais pour beaucoup cela reste une notion abstraite. Eclairage.**

### **Un crédit accordé aux plus démunis**

Le « subprime » est un crédit hypothécaire à taux variable, très pratiqué aux Etats-Unis. Il est accordé par certains établissements, aux plus démunis, en étant peu regardant sur leur solvabilité. Il s'adresse essentiellement aux personnes ayant une notation de crédit inférieur à 620 (notation FICO pour les Etats-Unis) alors que la moyenne se situe autour de 650 points. Ce type de crédit est utilisé pour financer les achats immobiliers (35%), mais il sert également au refinancement (45%). Les crédits « subprime » permettent certains avantages comme celui de différer le remboursement. Dans ce cas, l'emprunteur remboursera simplement le montant des intérêts pendant une période fixée au préalable.

En contrepartie du risque d'insolvabilité du débiteur, le taux de rendement pour l'émetteur est bien supérieur (le taux pouvant être supérieur de 50% à la moyenne), ce qui explique l'attrait des institutions financières pour ce type d'opérations.

### **Pourquoi les bourses accusent le coup ?**

Avec le resserrement des taux opéré progressivement par la FED, les taux d'emprunt ont augmenté alors que dans le même temps, les prix de l'immobilier chutaient. Beaucoup de ménages se sont trouvés sur la paille, mettant en danger les établissements de crédit. Les agences de crédit telles que Moody's et Standard and Poor's ont dégradé brutalement les notes de plusieurs produits. S'en est suivie une crise de liquidité et de confiance grave. La valeur liquidative des fonds a ainsi fortement chuté (-13,45% et -12,60% entre le 18 juillet et le 19 juillet).

Les conditions de crédit en général se sont resserrées, compromettant de nombreuses opérations de fusions-acquisitions. Les fonds d'investissements et autres hedge funds qui font massivement appel au crédit, ont vu leurs profits diminuer sensiblement.

### **Le CDO c'est quoi ?**

Dans la plupart des cas, la dette des subprime est titrisée sur les marchés. Cela signifie qu'elle est placée sur le marché et devient négociable. Comme pour un placement obligataire les investisseurs institutionnels ou organismes de gestion, pourront l'échanger et percevront un rendement. L'opération prend la forme d'un CDO (Collateral Debt Obligation). C'est un véhicule de placement qui permet d'assigner, dans un même portefeuille d'emprunts, noté globalement BB, 4 tranches de risque.

La première tranche, qui représente une part moindre de l'encours est la plus risquée. On l'appelle "Equity", elle n'est pas notée par les agences de rating. La seconde tranche appelée "mezzanine", possède un rating BBB. Les tranches les plus solides, les "senior", qui bénéficient d'un rating AA, et "super-senior", notées AAA, sont en principe surpondérées dans l'encours.

## <<< Communiqué de Presse



Association des Salariés et Retraités  
Actionnaires du Crédit Agricole

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le conseil d'Administration de l'Association des Salariés et Retraités Actionnaires du Crédit Agricole – ADSACA – réunit ce jour a décidé d'apporter son soutien à l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A qui est proposée à tous les salariés du groupe Crédit Agricole

**Cette augmentation correspond aux objectifs que nous nous sommes fixés :**

- **Développer** l'esprit de groupe et favoriser la cohésion au sein de toutes les entités,
- **Encourager** l'appartenance des nombreux jeunes que nous embauchons,
- **Accroître** le poids de l'actionnariat des salariés dans le capital de Crédit Agricole S.A,
- **Proposer** une offre simple et homogène pour tous,
- **Faire adhérer** le maximum de salariés à la dynamique du groupe et construire ensemble l'avenir

**Didier LIGNON**

Président

06.03.85.27.37

[didier.lignon@wanadoo.fr](mailto:didier.lignon@wanadoo.fr)

Alleins, lundi 3 septembre 2007



**Vincent Dutfoy**

## <<< La FAS à l'Elysée

La FAS a été reçue le 3 septembre à l'Elysée par Henri Guaino, Conseiller spécial du Président de la République.

L'entretien a permis d'évoquer les problèmes rencontrés par les Entreprises pour développer significativement l'actionnariat salarié et l'actionnariat populaire de responsabilité en France. Henri Guaino a demandé expressément à la FAS de lui faire part de propositions concrètes concernant :

- l'éducation financière nécessaire aux investisseurs individuels ;
- le respect de la démocratie actionnariale dans les fonds collectifs ;
- l'amélioration de la gouvernance et de la moralité dans les entreprises.

La FAS répondra aux souhaits exprimés par M. le Conseiller spécial et lui fera parvenir ses propositions dans les temps les plus brefs.

Il est à noter que l'Adsaca était représentée à cet entretien par Vincent Dutfoy, délégué général de la FAS et vice-président de l'Adsaca.

## <<< Consensus des analystes

Date	Cours de Ref	Objectif du cours	Recommandations						Total des cabinets
			Note	Acheter	Accumuler	Conserver	Alléger	Vendre	
15/04/05	21.02	24.00	1.80	6	3	9	4	1	23
24/06/05	21.06	24.00	1.65	9	3	7	3	1	23
30/12/05	26.61	28.00	1.61	7	6	9	0	1	23
20/04/06	32.20	33.00	1.57	7	8	7	0	1	23
28/09/06	34.63	35.00	1.68	5	6	10	0	1	22
28/12/06	31.97	34.00	1.88	5	3	11	3	2	24
13/04/07	30.44	34.00	1.90	3	3	10	3	1	20
29/06/07	30.19	33.25	1.68	7	3	14	1	0	25
06/09/07	27.15	34.00	1.62	5	3	9	0	0	17

### Commentaires / explications:

- l'objectif de cours par les cabinets d'analystes est donné pour un délai court terme de 3 mois ; c'est-à-dire que 34 du 06/09/03 est estimé de ce jour à la fin de l'année
- la recommandation en rouge est la recommandation moyenne de l'ensemble des cabinets
- la note doit se rapprocher le plus près de 1
- l'objectif de cours est toujours supérieur au cours de référence ce qui donne du potentiel à l'action (ex le 06/09/07 34 euros pour un cours de 27,15 soit un potentiel de + de 25%)

### Vos rendez-vous...

- 📅 10 au 21 septembre 2007 : période de réservation à l'augmentation de capital
- 📅 19 octobre 2007 : fixation du prix de souscription de l'action
- 📅 22 au 25 octobre 2007 : période de souscription ou révocation à l'augmentation de capital
- 📅 14 novembre 2007 – Résultats des 9 premiers mois
- 📅 16 et 17 novembre 2007 : Salon Actionnariat
- 📅 novembre 2007 : (date à préciser) Colloque à la Sorbonne organisé par le FAS
- 📅 5 décembre 2007 : règlement de l'augmentation de capital

[www.adsaca.org](http://www.adsaca.org)

Des articles et  
des nouvelles  
informations tous les  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi du  
mois !

### Relations adhérents

**ADSACA**

Avenue du 14 juillet  
13980 ALLEINS

Tél : 06.03.85.27.37

Fax : 04.90.59.30.91

Site internet : [www.adsaca.org](http://www.adsaca.org)

Mail : [contact@adsaca.org](mailto:contact@adsaca.org)